

Département  
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : A-13-PDIPR-S1-2019

Le 10 MAI 2019

Département des Landes

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

### ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur des itinéraires inscrits au PDIPR

#### Le Président du Conseil départemental des Landes,

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **TURSAN** ;

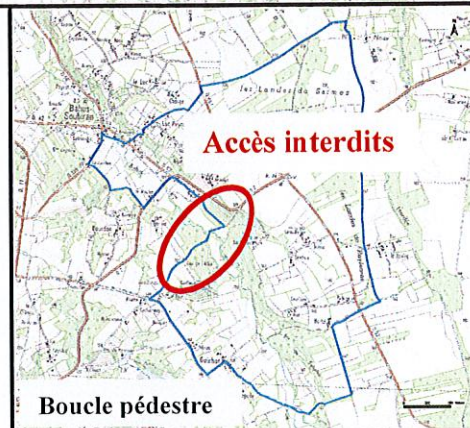
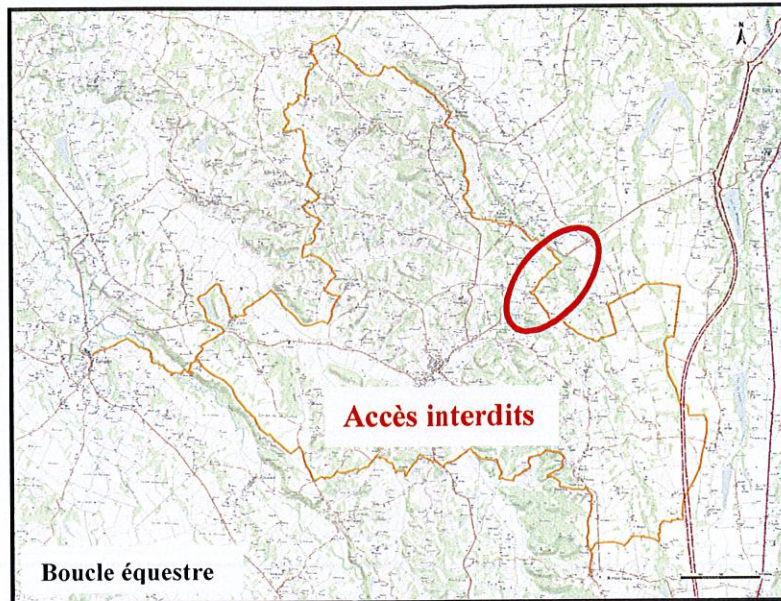
**Considérant** le risque que constitue pour la sécurité publique, les travaux d'enfouissement de réseau d'adduction en Eau Potable réalisé par le SYDEC sur la commune de Bahus-Soubiran et empruntant les assises des chemins de randonnée ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons, VTT et équestre) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** sur la **boucle équestre du Tursan et la boucle 1-5 - Circuit du Vallon du Bahus des Landes de Baylesses et de Sarmes** (Cf. cartes de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés sur la période **du 15 Mai au 29 Juillet 2019** (travaux effectués par l'entreprise AXEO T.P).



**Article 2 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Monsieur le Maire de la commune de Bahus-Soubiran ayant deux itinéraires de randonnée pédestre et équestre inscrits au PDIPR ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départementale du Tourisme Equestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP.

Pour le Président et par délégation,  
Frédérique LEMONT  
Directrice de l'Environnement